

La commune associée d'Arrabloy réclame son indépendance

■ Monique Bosset, maire délégué d'Arrabloy, a fait savoir à Jean-Pierre Hurtiger, maire de Gien, que la commune associée a lancé une procédure de défusion afin de devenir une entité à part entière.

Cela couvait depuis un petit moment. Le couple Monique Bosset, maire délégué d'Arrabloy, et Jean-Pierre Hurtiger, maire de Gien, battait de l'aile. Elle lui reprochait de ne pas la soutenir dans sa volonté de siéger à la communauté de communes giennoises. Malgré plusieurs mises en garde, elle est passée à l'acte. Hier matin, elle l'a informé qu'Arrabloy, commune associée à Gien depuis le 1^{er} janvier 1973, prenait ses distances en lançant une procédure de défusion. « Lorsque je lui ai annoncé cette nouvelle, il est resté zen », confie Monique Bosset. « Il fallait que les choses changent. Nous n'étions pas concertés. Nous n'avions pas l'initiative des dossiers. »

Jean-Pierre Hurtiger le confirme. Il est zen : « Je respecte la démocratie. Je n'ai pas de problème majeur. J'aime bien cette femme. De toute manière, on aura le temps de reparler de tout ça. C'est une procédure qui va durer quatre à cinq ans. Et en plus elle l'engage à contre-courant. »

La semaine dernière, au conseil municipal de Gien, l'élection de Sylvie Vauvilliers,

conseillère municipale d'opposition communiste, à la communauté des communes giennoises avait nécessité trois tours de scrutin et une suspension de séance. La cerise sur le gâteau aux yeux de Monique Bosset. Elle qui rêvait de représenter Arrabloy à la communauté de communes était de nouveau recalée.

Un amendement de Jean-Pierre Sueur

Pour Monique Bosset, tout se négocie. Le statut de la commune associée est ambigu, difficile à gérer. Tout est une question de volonté. Et lorsqu'elle n'est pas bonne, tout devient difficile. « Ce n'est pas un hasard si Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret socialiste, vient de déposer un amendement pour un retour à l'autonomie des communes associées », argumente Monique Bosset. « Nous avons été élus. Ce n'est pas Guignol. J'ai toujours souhaité au plan municipal ne pas revendiquer d'étiquette politique. Je ne fais pas partie de la majorité, ni de l'opposition, puisqu'il existe une section électorale distincte à Arrabloy pour les élections municipales. »

Quel niveau de population ?

Mme le maire délégué cite de nouveau l'exemple du recensement. Après s'être battue pour recevoir le document de l'INSEE, Monique Bosset a constaté que la population est passée de 483 à 486 habitants entre 2009 et 2010. Sauf



Monique Bosset, maire déléguée, a décidé de lancer Arrabloy sur la voie de l'affranchissement par rapport à Gien. La procédure devrait durer cinq ans. (Photo d'archives.)

qu'environ 440 personnes sont inscrites sur les listes électorales. L'élue a fait ses petits comptes et estime que la population d'Arrabloy est plus proche des 650 habitants que des 500.

« Cette décision devra être vali-

dée par les habitants d'Arrabloy et une réunion d'information se tiendra prochainement pour expliquer les démarches et les étapes qui permettent de retrouver l'autonomie », prévoit Monique Bosset. « Autonomie ne veut pas dire isolement ni

rupture de nos relations avec Gien mais partenariat et intercommunalité. » Il faudra du temps avant que Gien et Arrabloy ne soient indépendants. Les étapes ne vont pas manquer dans la procédure de défusion.

Alexis Marie.

Le communiqué de Monique Bosset

« Avant les élections municipales de 2008, le maire de Gien nous a assuré qu'Arrabloy aurait son représentant à la communauté des communes giennoises. Cette possibilité avait été confirmée par la

sous-préfecture et l'association des maires du Loiret.

Pour la troisième fois, j'ai renouvelé ma candidature, ayant refusé le siège de délégué consultatif, pour rester libre de me présenter. Mais, de nouveau, la porte

reste fermée. J'ai donc informé le maire de notre décision de lancer la procédure de défusion, qui permettrait à Arrabloy de devenir une commune à part entière, une commune qui existe et de retrouver une place à la communauté de communes. »